

LA SERBIE

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les Lundis

Rédacteur en chef : Dr Lazare MARCOVITCH, professeur à l'Université de Belgrade

RÉDACTION et ADMINISTRATION
rue du XXXI Décembre - Genève
Téléphone 14.05

ABONNEMENT } Suisse..... 6 fr. — par an
Autres pays. 8 fr. —

Chez M. Bratiano

Lors du congrès de Bucarest de 1913, je fis la connaissance de quelques-uns des hommes politiques les plus importants des Balkans. Les figures de M. Venizélos, Pachitch, Take Yonesco et Marghiloman me sont devenues familières. Un seul portrait manquait : celui de M. Bratiano. Le chef de la délégation roumaine faisait partie de l'opposition et ne prenait pas part à la conférence, car il était absent de Bucarest.

J'ai eu, cette fois-ci, plus de chance. Son Excellence M. Bratiano, a bien voulu m'accorder un entretien.

Il me reçut en l'hôtel du 77, de l'Avenue des Champs-Élysées, dans le magnifique salon richement décoré de meubles anciens et de Gobelins, qui est situé au deuxième étage, donnant sur l'Avenue. Un éblouissant portrait de la reine, grandeur naturelle, domine toute la pièce et ne nous laisse pas le temps d'admirer les nombreux objets d'art qui remplissent la pièce.

Le président du Conseil roumain m'accueillit avec une courtoisie parfaite et voulut bien se montrer très au courant de ce qui me touchait personnellement, ainsi que de mes relations de famille. Malgré cela, je dois avouer que ma rencontre m'a causé une vive déception. M. Bratiano qui porte un nom qui l'écrase, appartient, en effet, beaucoup moins au monde politique qu'à celui des finances, dont il a la mentalité, le caractère et l'attitude.

— Il me tardait bien de connaître le fils du grand Bratiano qui fut un ami sincère de la Serbie et le partisan de l'entente serbo-roumaine, lui dis-je. J'ai cherché à voir votre Excellence déjà lors de mon séjour à Bucarest en 1913 et j'ai beaucoup regretté de ne l'avoir pas rencontrée alors. Les circonstances ont bien changé depuis ; amis et alliés naguère, nous nous présentons aujourd'hui à la Conférence en adversaires irréconciliables. Le fils voudrait-il détruire l'œuvre du père ? Nous, Serbes, nous avons l'impression que la Roumanie ne cherche plus une entente avec nous. La grande Roumanie devrait-elle nécessairement être fondée sur les débris d'une amitié qui a duré si longtemps ?

M. Bratiano me fit alors ses plus chaleureuses protestations d'amitié pour la Serbie. Il me parla de la collaboration en commun de son père et du prince Michel de Serbie à l'œuvre de la réalisation du projet de Confédération balkanique. Suivant en cela ses traditions de famille, lui-même se déclara partisan de l'amitié des deux pays voisins. Il ajouta que la Roumanie, alors même qu'elle appartenait à un système politique opposé à celui dont faisait partie la Serbie, avait toujours conservé une attitude amicale à l'égard de sa voisine du sud, et pour prouver ses dires, il rappela l'attitude de son pays en 1886 et en 1913. « Aujourd'hui même, conclut M. Bratiano, mon pays ne demande pas mieux que de vivre dans les meilleurs termes avec la Serbie ».

Je me permis d'objecter que les exigences excessives des Roumains à l'heure actuelle me semblaient aller à l'encontre du désir qu'il venait d'exprimer au sujet de l'amitié serbo-roumaine.

— Mais c'est précisément pour pouvoir conserver à l'avenir de bons rapports entre les deux peuples que nous avons adopté l'attitude actuelle et que nous nous tenons aux principes des frontières géographiques, me dit-il. Nous estimons qu'il ne faut pas permettre que nos deux peuples viennent en contact direct, car cela ferait naître des conflits perpétuels entre ces deux peuples amis.

Je priai alors son Excellence de me permettre de lui rappeler le point de vue serbe, ce qu'il accepta avec beaucoup de bonne grâce. Voici l'exposé que je fis :

— Tous les intérêts possibles unissent les deux pays : les ennemis communs qu'il s'agit de combattre, les intérêts économiques qu'il s'agit de développer, et le danger bolchéviste

qui nous menace et que la Roumanie, en raison de son voisinage direct, doit craindre plus que tout autre.

Une seule question nous divise : celle du Banat, et encore ne nous divise-t-elle qu'en apparence. Etant donné que cette province devra être partagée entre nous, de nombreux Serbes, par suite de ce partage, resteront sous la domination roumaine, et, par contre, de nombreux roumains resteront aux Serbes. Il serait donc dans l'intérêt des deux Etats voisins d'empêcher qu'il ne soit créé des foyers irrédentistes dans les parties respectives de la province partagée.

Pour nous, Serbes, la question du Banat est purement ethnique et la seule solution équitable serait, par conséquent, un plébiscite pour la partie contestée du Banat. Une autre solution consisterait en un arrangement amical qui établirait une ligne de partage partant de Bazias, au sud, et qui, passant par Verchez et Weiskirchen aboutirait au nord à Moris. Cette solution, établie sur la base de la réciprocité, laisserait autant de Roumains du côté serbe que de Serbes du côté roumain.

M. Bratiano m'exposa alors le point de vue roumain :

— Pour moi, le problème ne se pose pas de cette façon-là. J'estime qu'il faut à tout prix établir une grande frontière naturelle qui ne peut être autre chose que le Danube. Cette solution seule nous garantirait des conflits futurs. Dès le début, j'ai défendu ce point de vue.

Et M. Bratiano de me citer l'exemple du Rhin comme frontière la plus sûre entre la France et l'Allemagne.

Sur mon objection que, dans notre cas, il s'agissait de deux pays amis, M. Bratiano déclara qu'à défaut d'une frontière naturelle, les frottements seraient inévitables entre les voisins. Je lui rappelai alors l'exemple de la frontière serbo-grecque qui plaide pour la thèse contraire. En effet, avec les Grecs nous n'avons jamais eu de difficultés de cet ordre, alors que le fleuve Timok n'empêcha jamais les Bulgares de nous chercher querelle.

J'insistai encore sur le fait que le principe géographique défendu par M. Bratiano n'était pas admis comme devant servir de base pour le règlement des rapports et la détermination des limites entre les peuples, tandis que le principe d'autodisposition sur lequel nos délégués appuient leurs prétentions est universellement reconnu et admis comme base pour le règlement des litiges. Le chef de la délégation roumaine me répondit qu'il restait fermement attaché à son point de vue. Quant aux principes auquel je faisais allusion, il se déclara prêt à accepter le plébiscite, mais, à la condition qu'on considère le Banat comme une entité indivisible et que le plébiscite se fasse en bloc pour toute la province.

Je fis remarquer que le Banat ne représentant aucune entité, ni administrative, ni ethnique, ni économique, ni même géographique, le plébiscite ne pourrait porter que sur la partie contestée de cette province, l'autre partie étant hors de cause. J'ajoutai que son excellence se trompait également sur le compte de la population serbe du Banat, s'il la croyait susceptible d'être un objet d'échange. La mentalité du paysan serbe diffère beaucoup de celle du paysan roumain qui fut toujours considéré par ses maîtres comme un esclave attaché au sol qu'il travaille. La conscience de la population serbe est au contraire tellement éveillée qu'elle ne se résignera jamais à demeurer sous la soumission d'un gouvernement ennemi.

J'ai demandé encore à M. Bratiano si la Roumanie comptait garder la Bessarabie et la Dobroudja. « Bien entendu ! répliqua-t-il, la Serbie n'entend-elle pas garder la Macédoine ? »

Notre conversation prit fin sur ces mots.

M.-D. M.

La Hongrie bolchéviste

La dictature du prolétariat n'est, pour le moment, pas aussi dangereuse qu'elle le paraît sous son aspect bolchéviste. Ceux qui l'ont décidée n'ont pas été guidés par l'idéologie bolchéviste et par l'acceptation de ses principes, mais plutôt par la préoccupation politique de faire, d'une part, pression sur l'Entente, et, d'autre part, de déclencher le processus de la désagrégation sociale en Occident.

La façon dont ce brusque changement a été opéré en éclaire les motifs, de même que les personnes qui se sont emparées du pouvoir en établissent l'importance et la portée.

La cause directe de la décision fustige du comte Karolyi et de son gouvernement est la note alliée sur la nouvelle ligne de démarcation en Transylvanie. Le comte Karolyi quitte le pouvoir avec l'air d'un homme qui s'est vengé, comme s'il disait : « Vous n'avez pas voulu de moi ; eh ! bien, je laisse la place à des éléments pires, et vous me regretterez ». Et le Conseil de la dictature prolétarienne s'est constitué des membres de son gouvernement, excepté les bourgeois.

Ces socialistes sont-ils des bolchévistes déguisés ? Pas du tout. Ils étaient les ennemis acharnés de la dictature sanglante pratiquée en Russie, ce dont ils ont fait preuve contre les communistes. Il y a, en effet, trois semaines à peine qu'une poignée de communistes largement pourvus de fonds bolchévistes, tentèrent d'introduire à Budapest les pratiques spartakiennes. L'émeute ne dura que quelques heures ; la police, aidée des socialistes, eut vite raison des perturbateurs. Le chef du mouvement, Bela Kun, le commissaire actuel des affaires étrangères, fut malmené par la police, et cela au point qu'on désespérait déjà de sa vie. En même temps, les organisations socialistes de Budapest protestèrent de façon imposante contre les menées communistes et leurs chefs ; les

dirigeants actuels constataient avec satisfaction que le communisme était de minime importance en Hongrie.

S'ils se sont quand même décidés à suivre le chemin bolchéviste, la cause en est donc purement politique. Les chefs du socialisme magyar, convaincus de leur influence intangible sur les masses, ont eu recours à ce moyen infernal pour assurer l'intégrité de la Hongrie. N'avions-nous pas, en effet, relevé dans notre dernier numéro le langage ultranationaliste des deux chefs, aujourd'hui commissaires du peuple ?

On a tablé sur le fait que la bolchévisation de la Hongrie devait lui épargner les charges ainsi que les responsabilités de la guerre et de la défaite. Car qui pourrait s'en prendre au désordre organisé ? L'exemple de l'impunité des bolchévistes russes a certainement contribué à la décision prise.

D'autre part, la Hongrie bolchéviste serait un foyer admirable de désordres pour le voisinage. On sait que, encore du temps du règne de Karolyi, l'arme bolchéviste était la plus employée dans les territoires occupés. Aujourd'hui, cette agitation pourrait être poursuivie ouvertement et avec plus d'énergie. Les Magyars visent d'abord les Tchèques et les Roumains. Ensuite, le fleuve rouge pourrait facilement gagner Paris et Londres. Le monde tout entier une fois embrasé, il ne sera plus difficile de récupérer les anciennes frontières de la Hongrie, pensent les chefs actuels, et cela d'autant plus qu'ils espèrent conserver la confiance absolue de leurs masses qui, disciplinées et bien organisées, ne se laisseraient pas aller au pillage et à la destruction comme les vrais bolchévistes.

C'est incontestablement ce désir d'échapper aux charges de la guerre et de réintégrer les anciennes frontières au milieu de l'incendie général, qui a amené les dirigeants à soviéter le pays. L. P.

La Conférence de la paix

Septième lettre

Le retour de M. Wilson en Europe a déjà produit ses effets. La Conférence s'occupe très activement du désarmement de l'Allemagne, ce qui constitue la première et la plus sérieuse garantie contre une nouvelle agression allemande. Désarmée et habituée à la vie antimilitariste, l'Allemagne abandonnera, on peut l'espérer au moins, ses rêves de domination mondiale et ne fera servir son développement économique et social qu'à des fins absolument pacifiques. En tout cas, le manque d'une armée formidable organisée sur la base du service obligatoire et d'une flotte puissante enlèveront au peuple allemand non seulement toute velléité, mais surtout toute possibilité de provocation et d'agression criminelle. Sur ce point-là, toutes les puissances alliées sont d'accord, et le retard apporté dans l'élaboration des clauses militaires et navales concernant l'Allemagne, n'a été dû qu'à la nécessité d'éclaircir sur toutes ses faces le problème du désarmement, afin de ne laisser subsister aucun doute.

Mais, dès que l'on aborde le problème militaire allemand territorial ou national — question des frontières allemandes à l'est et à l'ouest, question de l'Autriche allemande — la situation change. On ne peut pas dire qu'une divergence de principes divise les cinq grandes puissances qui siègent en comité suprême dans la salle de l'Horloge, mais, malgré l'identité de vues sur le but général à atteindre, des différences subsistent dans le choix des moyens. La question se complique, en outre, par la volonté absolue du président Wilson de ne signer aucun traité de paix qui ne contiendrait pas, dans ses clauses, l'institution d'une Ligue des Nations. Dès son retour à Paris, M. Wilson a tenu à souligner dans une déclaration publique, le fait que « la décision prise à la Conférence de la Paix dans sa séance plénière du 25 janvier 1919, stipulant que l'établissement d'une Ligue des Nations devait faire partie intégrante du traité de paix, est une décision définitive et qu'il n'y a aucune raison d'accueillir les nouvelles suivant lesquelles on envisagerait une modification de cette décision ».

Comme, dans la pensée du président Wilson, la Ligue des Nations doit servir de garantie subsidiaire et complémentaire, les faits se trouvent en opposition évidente avec l'idéologie américaine. La France, qui sent de près le poids du danger germanique, est manifestement hostile à l'idée de négliger, par rapport à l'Allemagne, d'autres garanties réelles et de se contenter en somme de celles que fournirait la Ligue des Nations. Le point de vue français ressort bien des objections et des réserves faites par M. Léon Bourgeois au projet de la Ligue, objections dont le but est de donner à celle-ci le caractère d'un corps pourvu de moyens coercitifs suffisants. Le point de vue français selon lequel une Ligue platonique ne suffirait pas à garantir l'Europe et plus particulièrement la France, et qu'il convient de prendre d'autres garanties, qui seraient complétées et fortifiées par la Ligue, est partagé pleinement par M. Venizélos qui, dans son discours prononcé au Cercle de la presse étrangère, a donné de la Ligue une définition purement française.

Dans cette question, la France est encore soutenue par l'Italie qui s'efforce de mettre la question du Rhin et celle de l'Adriatique sur le même pied, tâchant d'exploiter la légitimité des raisons françaises, en faveur des plans purement impérialistes et expansionnistes sur l'Adriatique. Cette attitude de l'Italie produit naturellement la plus vive résistance chez tous les gens objectifs. Nous ne pouvons pas admettre un seul instant qu'on nous traite comme on traite les Allemands et nous nous opposons de toutes nos forces à une pareille conception de la question adriatique.

Ce qui sépare cependant la France et l'Italie, c'est la question de l'Autriche allemande. D'après le « Corriere della Sera », l'Italie serait hostile au projet français de constituer une Autriche allemande indépendante et neutralisée. Sans entrer aujourd'hui dans les détails, nous dirons seulement que l'attitude italienne dans la question autrichienne est vivement commentée dans les milieux politiques où l'on ne comprend pas l'empressement que met l'Italie à pousser l'Autriche dans les bras de l'Allemagne.

Les grands problèmes qui préoccupent actuellement la Conférence ont relégué au second plan la question adriatique. Notre délégation n'a pas

encore reçu de réponse à sa demande d'être placée sur le pied d'égalité avec l'Italie dans cette question particulière de l'Adriatique. On nous assure que le problème est ajourné et qu'il sera discuté plus tard, après le règlement de tous les points concernant l'Allemagne.

Quant à notre frontière orientale, du côté de la Roumanie, nous avons réussi, à ce qu'il paraît, à nous assurer au moins les parties du Banat dont l'attribution à la Roumanie équivaldrait pour nous à une véritable catastrophe nationale.

Il semble, en effet, qu'on a trouvé une solution intermédiaire qui serait de nature à satisfaire dans la mesure du possible, les exigences des deux peuples voisins, et à sauvegarder aussi, pour l'avenir, l'amitié serbo-roumaine. S'il en est bien ainsi, on ne pourra que féliciter la Commission de s'être acquittée si habilement d'une tâche difficile.

POLITICUS

L'attitude italienne à l'égard du clergé yougoslave dans les îles du Quarnero

Mémoire envoyé par Mgr. Mahnic, évêque de Krk (Veglia), à la Conférence de la Paix.

Au nom de la Justice et de la Liberté, le soussigné considère de son devoir de soumettre à la Conférence de la Paix ce mémoire.

Il traite de l'occupation des îles du Quarnero par l'armée royale italienne et des conséquences qui résultent de cette occupation. En qualité d'évêque, à la juridiction spirituelle duquel appartiennent les îles du Quarnero, le soussigné exposera tout particulièrement le côté religieux et ecclésiastique de la question et n'abordera qu'incidemment les questions d'ordre politique.

L'occupation des îles du Quarnero par l'armée royale italienne a été accomplie graduellement au mois de novembre; tout d'abord, elle procéda à l'occupation de Losinj (Lussin) et celle-ci fut étendue à Cres (Cherso), Krk (Veglia), Rab (Arbe), Pag (Pago). Dès le début, l'occupation italienne ne fut autre chose qu'une invasion ennemie avec l'intention évidente d'annexer définitivement les îles du Quarnero au royaume d'Italie. Pour un observateur attentif, il devint de plus en plus clair que le commandement des troupes d'occupation agissait avec ruse et que, pour atteindre son but, il ne reculerait ni devant les altérations de la vérité, ni devant de perfides dénégations, la flatterie hypocrite ou la terreur; ou ces moyens échouaient, on recourait également à la force. De tout cela, il ressort avec évidence l'intention d'éloigner le plus tôt possible tout ce qui pouvait entraver les aspirations italiennes sur ces îles, d'écraser et d'étouffer rapidement l'élément croate, pour montrer ensuite à l'Europe le caractère italien du Quarnero, afin qu'au moment opportun l'Italie puisse le réclamer à la Conférence de la Paix en vertu du principe des nationalités.

La pierre d'achoppement contre laquelle se heurte cependant la politique impérialiste de l'Italie sont, en premier lieu, la langue slave à l'église et le clergé national croate.

En ce qui concerne la langue slave, il faut remarquer qu'on se sert dans ces îles, depuis mille ans, du vieux slave ou de la glagolitsa à la sainte messe, tandis que, pour

les autres rites et prières, on emploie la langue croate. C'est à cette circonstance, dont il faut se louer, que le peuple croate des îles du Quarnero doit d'avoir conservé pendant des siècles sa langue et son individualité nationales. La question du langage liturgique à l'évêché de Krk (Veglia), qui comprend les îles du Quarnero, fut réglée, il y a vingt ans, avec le Saint-Siège par le soussigné; par la suite, au premier synode du diocèse de Krk en 1901, on a de nouveau proclamé et sanctionné l'usage de la langue slave dans toutes les églises, à l'exception de six où la messe est dite en latin; mais, même dans celles-ci, sauf dans une église de Krk, à côté du latin pour la messe et le rituel, on emploie également la langue croate. Les autres prières et cérémonies, de même que les sermons, se font pour la plupart en croate.

Dès que l'armée royale italienne eut occupé les îles de Losinj et de Cres, ses commandants se mirent à interdire la langue liturgique slave, bien que celle-ci fût formellement approuvée par le Saint-Siège et solennellement proclamée par l'autorité du diocèse. Comme preuve, le soussigné citera les faits tels qu'ils lui furent communiqués officiellement par les pères spirituels de chaque paroisse respective.

Avec une fureur croissante, on a inauguré une chasse au clergé qui est, à l'exception de trois ou quatre, exclusivement de nationalité croate. C'est un fait bien connu que dans presque toutes les localités des îles, le prêtre est pour le peuple l'unique conseiller et le guide, non seulement à l'église, mais aussi hors d'elle. La propagande irrédentiste prévoit donc que ses efforts resteront sans succès tant que le prêtre croate vivra avec ses ouailles comme gardien de la foi et des saints droits nationaux. Elle veut, dès lors, ou bien éloigner le prêtre croate, ou bien, tout au moins, le discréditer dans l'esprit du peuple. Elle a commencé à agir dans ce sens. Le clergé est terrorisé et on le menace de néfastes « conséquences », d'arrestation et de déportation, s'il ne se soumet pas. Les prêtres sont injuriés, insultés dans les rues, on leur refuse des sauf-conduits, de manière à les empêcher de se rendre chez leur évêque; enfin, on emploie contre eux la force brutale.

Nous avons espéré recevoir chez nous l'ami l'Allié, le gardien de l'ordre public, mais ce sont les ennemis, les oppresseurs qui sont venus. Nous sommes en état de siège, en état de guerre. C'est un dur exil. On voudrait tout bonnement nous étrangler. Sur nos têtes est suspendue l'épée de Damoclès. Nous ne sommes pas certains qu'un jour le commandement militaire italien ne nous mettra pas tous en état d'arrestation et ne nous fera pas conduire en Italie.

Moi, comme évêque, je fais appel, contre un tel traitement, en mon nom personnel, au nom de mon clergé et de mon peuple, à ce tribunal international suprême qui doit fixer aux peuples les conditions d'une paix durable. C'est pour la liberté des peuples opprimés et contre la politique impérialiste que la guerre a été déclarée. Dieu a béni les armes des champions de la liberté. Le bien le plus précieux pour les peuples est la liberté de croyance et

de conscience. Malheur aux détenteurs du pouvoir qui osent pénétrer dans le temple du Seigneur, l'épée à la main! La justice divine, pendant la guerre mondiale, a renversé, d'une façon qui n'a pas d'égal dans l'histoire, le trône de l'autocrate russe, du tyran de la liberté confessionnelle et de la conscience chrétienne. L'Allemagne creusa elle-même par son « Kulturkampf » la fosse dans laquelle s'écrouta l'omnipotent Kaiser; l'Autriche, par son joséfinisme néfaste, inauguré par l'empereur Joseph II, s'est taillé les nerfs vitaux jusqu'à ce qu'elle fût honteusement saignée à blanc. Après tous ces événements récents, on aurait pu croire que toute immixtion dans les affaires religieuses et ecclésiastiques serait devenue pour des siècles un anachronisme. Tout au contraire, il semble que l'Italie veuille ceindre son front de nouveaux lauriers par la réalisation de ses idéals impérialistes.

Par sa politique dans ces régions, l'Italie donne la preuve d'une incapacité totale dans l'administration de pays peuplés par une nationalité différente de la sienne. Ce que l'Italie a commencé à faire est la politique de la poigne et de la force brutale, malgré que les diplomates se vantent d'avoir pris les armes pour la libération des petits peuples opprimés. Ironie! Bien au contraire, après les flots de sang répandu pour la libération des peuples opprimés, la politique italienne est semblable à celle du temps où les cosaques pénétraient dans les églises avec des baïonnettes pour imposer au peuple l'orthodoxie et où le casque à pointe prussien défendait à des Polonais d'Allemagne de rompre le pain pour les enfants en accompagnant ce geste, de la parole divine en la langue maternelle. C'est la politique du vainqueur, c'est la politique de l'anachronisme dont rougit aujourd'hui, même le Turc.

Moi, comme berger de ce peuple martyr qui a sauvé, à grand-peine, son existence au temps tyrannique du centralisme germano-autrichien, je proteste. Je proteste au nom de la loi naturelle qui trouve son expression concrète dans les cinquième et septième commandements du décalogue: Tu ne tueras point; Tu ne voleras point. Je proteste au nom de la loi de Jésus-Christ qui est venu, non pas pour abolir la loi naturelle, mais pour la compléter et la perfectionner, qui ordonne de ne point faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. Dans l'Évangile, on prêche la justice et la paix. Point de paix durable sans justice. Si l'on veut assurer la paix du monde, il faut que les rapports internationaux soient réglés sur la base de la justice.

Si l'application de cette règle est indispensable quelque part, c'est bien dans ces régions où vit depuis treize siècles notre peuple aux trois noms: Serbo-Croato-Slavène. Napoléon le Grand, qui avait compris l'importance de ces contrées, créa sur la terre yougoslave son Illyrie, qu'un poète slovène appela l'« anneau de l'Europe ». La Yougoslavie peut être appelée à juste titre le cœur de l'Europe.

La Yougoslavie constitue le trait d'union entre l'Orient et l'Occident; elle est le point d'orientation de la politique européenne internationale, la clé de la solution de la question d'Orient qui trouble le

monde depuis trois siècles et qui, en réalité, est la cause véritable de cette guerre mondiale.

Toute faute commise dans la solution de la question yougoslave pourrait engendrer des conséquences immenses et les plus néfastes pour l'Europe. Nulle part ailleurs on ne pourrait mieux appliquer l'adage latin: *Error in principis minimus, in consequentiis fit maximus*. Les principes dont on parle ici sont ceux du droit naturel. Il serait désastreux, pour l'Europe, qu'on portât atteinte à ce droit et qu'on l'écrasât à l'occasion de la solution définitive de la question yougoslave. Il n'y a pas de doute, en effet, quant à la question de savoir au profit de qui parle le droit naturel. La côte orientale de l'Adriatique, y compris les îles, de Trzic (Monfalcone) à Kotor (Cattaro) et plus loin vers le sud, est slave pour 85 % et italienne pour 15 % à peine; et de ces 15 % d'Italiens, la moitié d'entre eux sont de sang slave, mais dénationalisés par la politique slavophobe autrichienne.

La côte orientale adriatique appartient à la Yougoslavie d'après la loi naturelle et divine; vouloir l'annexer à l'Italie, c'est commettre une injustice criante, car on soumettrait ainsi un million de Slaves à une puissance étrangère qui, déjà maintenant, tend de toutes ses forces à faire disparaître aussi rapidement que possible dans l'Église et hors de l'Église, toute trace de la pensée et de la vie slaves. Cette solution éventuelle de la question yougoslave porterait en elle le germe de nouveaux conflits internationaux. Le peuple yougoslave n'est pas une masse inerte de laquelle on puisse tirer un produit quelconque. Le Yougoslave est conscient et instruit de sa nationalité; il ne se laisserait en aucune façon dénationaliser ni devenir esclave de l'étranger, devrait-il le payer des plus grands sacrifices et de sa vie même. Les Italiens par leur manière impérialiste d'agir dans ces régions, se sont trompés et se sont rendus impossibles à jamais. Les Yougoslaves veulent enfin, après le long esclavage subi sous le joug allemand, magyar et turc, commencer à vivre d'une vie digne d'un peuple qui a répandu son sang pendant des siècles pour la culture chrétienne et la liberté de l'Europe. Les Yougoslaves répudient le nouvel oppresseur qui s'impose par la force et espèrent fermement que les Alliés triomphants, entrés en guerre pour la libération des peuples opprimés, ne le lui imposeront pas. Les contrées qui longent l'Adriatique sont pour la Yougoslavie les poumons par lesquels elle respire; par eux la Yougoslavie vit et meurt. Toute tentative de l'éloigner de la mer se heurterait à une résistance suprême. Les Yougoslaves ne permettraient jamais qu'on retranche de leur corps un membre sans lequel leur vie est impossible.

Qu'on songe que la question yougoslave est identique à la question balkanique, laquelle, à son tour, constitue le premier et le plus important chapitre de la question d'Orient. Chaque ébranlement des conditions essentielles d'existence de l'État yougoslave pourrait remettre sur le tapis la question d'Orient dans toute son horreur et donner lieu à une conflagration générale nouvelle.

FEUILLETON

RÉSUMÉ des opérations de la bataille du Vardar (Septembre 1918)

I. TRAVAUX PRÉPARATOIRES.

IDÉE GÉNÉRALE

Le départ de la majeure partie des troupes allemandes et le renforcement des Armées Alliées auxquelles sont venues s'ajouter les divisions helléniques (9 en tout) ont créé sur le front de Macédoine une situation qui nous permettait d'entreprendre une offensive de plus grande envergure, en vue d'obtenir des résultats définitifs.

La tournure favorable qu'avaient prise les événements sur le front occidental, l'abaissement du moral des troupes bulgares, connu par les renseignements parvenus et dû à la lassitude causée par la trop longue durée de la guerre, augmentaient nos chances de succès.

L'idée d'une offensive générale fut conçue au commencement du mois de juillet (le 5 de ce mois à peu près), c'est-à-dire, peu après l'arrivée à Salonique du général Franchet d'Espèrey et l'entrée en fonctions comme chef d'Etat-major général de l'armée serbe, du vojvode Michitch.

Les premières instructions furent données le 27 juillet et on prit une décision définitive le 8 août 1918.

On fixa en même temps l'idée directrice des opérations: par une action à entreprendre sur le front des armées serbes, dans la région montagneuse comprise entre les rivières Souchitza et Lechnitza, opérer la rupture du front ennemi sur une étendue de 30 km et, par une exploitation rapide du succès, élargir la

brèche et atteindre, par une poussée vigoureuse, la ligne Demir-Kapou-Kavadartzi.

On voulait, par cette manœuvre, obtenir deux résultats:

a) Séparer les forces bulgares, de la vallée du Vardar de celles qui tenaient la région de Monastir, et,

b) Couper les principales lignes de communications ennemies, celle qui longeait le Vardar et celles qui relient Gradsko à Prilep.

Toutes les mesures furent prises pour que nos préparatifs restassent absolument secrets et que la rapidité et la vigueur de l'exécution fussent assurées.

On escomptait, comme conséquence naturelle de cette manœuvre, l'abandon par l'ennemi de tout le système fortifié.

Les faits démontrèrent la justesse de ces prévisions, et, à beaucoup d'égards même, celles-ci furent dépassées par les résultats en profondeur, du nord au sud.

II. EXECUTION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES.

Dès que l'offensive fut décidée, on procéda aux travaux préparatoires suivants:

a) construction de nouvelles routes ordinaires et réparation des routes existantes. 30 km. environ; de nouvelles routes et de nombreuses pistes furent établies dans une région très montagneuse et sur un terrain extrêmement difficile.

b) établissement d'une voie Decauville reliant Dragomanci à Bizovo (15 km.) et augmentation du rendement de la ligne Vertekop-Soubotsko, dont le débit fut porté de 300 à 700 tonnes.

c) transport et mise en place de l'artillerie, ainsi que création d'emplacements pour celle-ci et de dépôts de munitions pour l'alimenter.

d) transport des munitions jusqu'aux positions (7 jours de combat pour les anciennes, et quatre pour les nouvelles batteries).

e) établissement de nouvelles lignes télégraphiques et téléphoniques.

f) renforcement de l'aviation, et installation d'un aérodrome à Yenidje-Vardar, etc...

La relève de nos divisions d'aile a été faite, pour la division du Timok le 28 août, pour celle de la Morava le 27, et pour le détachement de Prilep, le 15 du même mois.

L'arrivée en secteur de la 122^{me} D. I. française était terminée le 8 septembre et celle de la 17^{me} D. I. C. le 9.

En somme, tous nos préparatifs étaient achevés à la fin de la première quinzaine du mois de septembre 1918.

III. IDÉE DIRECTRICE DE LA MANŒUVRE

Voici quelle était l'idée de la manœuvre: effectuer la rupture sur la partie du front de la 2^{me} armée, comprise entre les Kamen et le Soko (9 km. et demi) et l'étendre immédiatement à tout le front des armées serbes, à gauche et à droite, en faisant la poursuite avec les deux divisions serbes de 2^{me} ligne, la division yougoslave et celle du Timok, en direction de Demir Kapou et de Kavadartzi, en poussant de l'avant avec une énergie extrême et faire de même sur le front de la 1^{re} armée, en direction de Tchaterna.

L'attaque sur le front serbe devait être suivie d'une attaque près de Doiran, au jour J. 3, et d'une autre près de Monastir, au jour J. 9, de manière à élargir la brèche des deux côtés.

IV. EXECUTION.

PRÉPARATION D'ARTILLERIE

(14 septembre 1918)

En principe, la préparation d'artillerie devait être aussi courte que possible, c'est-à-dire ne durer que quelques heures. Cependant, sur la demande de quelques commandants de division, il fut décidé qu'elle durerait 24 heures.

Elle devait commencer le 14 septembre, à 8 heures. Le temps était beau, mais pas très clair.

Au moment déterminé, toutes les bouches à feu commencèrent à agir sur les lignes fortifiées de l'ennemi.

A midi les rapports arrivent. Il en résulte que:

DEUXIÈME ARMÉE

Les patrouilles de la division de Choumadia sont accueillies en certains endroits par la fusillade et les grenades.

En terminant, la Délégation du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes tient à relever que des garanties seraient données pour assurer la liberté au commerce international destiné à transiter par Fiume, notamment au profit de l'Etat tchéco-slovaque, de la Pologne et même de la Hongrie, auxquels une des destinations naturelles de ce port est de servir de débouché.

Il est également prêt à accorder à la ville de Fiume des garanties destinées à assurer aux habitants de langue italienne le libre usage et développement de leur langue et de leur culture italiennes.

Pour accroître ou même maintenir la prospérité de ce port, il a besoin d'appartenir à une puissance unique, c'est-à-dire à l'Etat serbo-croate-slovène, qui concentre sur lui ses ressources et ses efforts. L'Italie, qui dispose de nombreux ports de commerce, est sollicitée en sens divers par les intérêts de chacun d'entre eux et elle con-

sera sa sollicitude de préférence à ces ports qu'à Fiume. Par ailleurs, si Fiume n'appartenait pas à notre Etat, les Yougo-Slaves n'auraient aucun sujet actuel de s'intéresser à cette ville où leur influence a été jusqu'ici dominante dans les banques, dans certaines branches d'activité commerciale et surtout dans les industries maritimes. De ce double délaissement pourrait bien résulter, en fin de compte, la réapparition à Fiume des Magyars ou des Allemands et, une telle hypothèse qu'il est prudent d'envisager, n'est certainement pas conforme aux vues et aux intentions de la Conférence.

En conclusion, la seule solution qui paraît à la fois équitable et pratique, sous les garanties exprimées plus haut, consiste à reconnaître que Fiume, déjà incluse dans le passé dans les limites territoriales de la Croatie, forme partie intégrante avec celle-ci de l'Etat des Serbes, Croates et Slovènes.

Sur le principe d'indemnité

Le point de vue serbe exposé par Rosta Stoyanovitch

délégué serbe à la Commission des réparations des dommages

I

La discussion sur les réparations, qui dure depuis quatre jours, englobe d'une façon générale la question de savoir s'il faut couvrir les frais de guerre ou non, ou seulement les dommages causés aux particuliers du fait de la guerre. La discussion se base sur le mémoire anglais qui exprime le point de vue de ne pas écarter les frais de guerre et se met ainsi en opposition avec la thèse américaine, qui exclut l'indemnité.

La théorie des Américains est que l'on ne doit considérer dans la question des réparations que les pertes qui résultent d'actes illégaux de l'ennemi, tandis que les Anglais, à l'opinion desquels se rallient presque tous les autres représentants, considèrent que notre droit aux réparations découle des actes d'agression, des actes illicites et illégaux de nos ennemis, et que la victoire nous donne encore la possibilité de rechercher une solution qui permette que les réparations soient réelles, ce qui ne peut se faire que si l'on tient compte de tous les frais de guerre et de toutes les pertes occasionnées par la conflagration générale.

J'accepte le point de vue anglais sur les réparations et le but de mon discours sera d'exposer la thèse que la restauration est presque impossible, si une indemnité n'est pas accordée aux Etats pour les dommages qu'ils ont subis.

II

Le problème qui se pose devant la Commission est de trouver les mesures les plus efficaces et les moyens les plus réels et les plus énergiques, qui rétabliraient dans le monde un ordre de choses sinon identique à celui qui existait avant la guerre, du moins approximativement semblable. Dans ce bouleversement de l'ordre des relations entre les Nations et les Etats, qui est la conséquence d'un conflit gigantesque n'ayant pas son pareil dans le passé, rétablir cet état d'avant-guerre n'est pas chose facile.

Il y a deux sortes de pertes: les pertes matérielles et les pertes morales. Les premières sont réparables, les secondes sont ou irréparables ou partiellement réparables par des équivalents économiques. Cette impossibilité d'une réparation intégrale aura sa répercussion sur les événements futurs. Les grèves, le pourcentage élevé de la mortalité, les crises économiques et financières, etc., auront leur origine dans l'impossibilité d'une liquidation équitable des dommages et de toutes les pertes de cette guerre.

Il est de notre devoir de faire tout le possible pour que les réparations se fassent sur la base des principes de justice, de droit et d'équité pour les dommages de la première catégorie où figurent les pertes réparables. En agissant autrement, nous pourrions, involontairement, faire supporter ces dommages à ceux qui ont remporté la victoire et auxquels l'Allemagne a infligé tant de destructions et de maux, et préserver l'Allemagne et ses alliés qui, par leurs actes de barbarie et de sauvagerie, méritent d'être traités sans aucune considération. N'ayant ni le désir ni la volonté de rechercher les moyens que l'on doit appliquer à nos ennemis, moyens qui seront basés sur la réciprocité, et tout en évitant de donner toute apparence de punition aux solutions demandées, j'essaierai de trouver des solutions qui se justifient au point de vue de la science économique et financière et qui répondent à la question posée de la restauration intégrale, en ne tenant toujours compte que des dommages matériels réparables.

III

Outre le droit international, les Américains invoquent les quatorze points du discours de M. Wilson de janvier 1918. Je passe sous silence la discussion de l'armistice, où les Américains trouvent un engagement de nos Alliés, car ceux qui sont

compétents pour prononcer sur cette observation, ont fourni la preuve, dans leur exposé devant cette commission, de leur thèse sur l'indemnité, que cet engagement n'existe pas, et que l'adhésion allemande aux clauses de l'armistice du mois de novembre 1918 est la conséquence de leur défaite et de leur impossibilité de poursuivre la guerre. Le discours de M. Wilson, qui parle nettement de la restauration des pays endommagés, et où la première place est donnée à la Belgique, à la Serbie, au Monténégro, etc., ne préjuge pas la solution de la question des réparations, ni ne la limite en aucune manière. La reconnaissance à la Belgique, par le mémoire américain, du droit aux frais de guerre est une preuve qu'il n'y a point là une question de principe, et également qu'une interprétation plus large des termes du discours de M. Wilson doit être admise quand il s'agit de résoudre le problème des réparations.

Quant à la question de principe, je citerai aujourd'hui un extrait important de la lettre de M. Wilson, que « Le Temps » a publiée hier soir (14 février 1919), et qu'à la veille de son départ pour l'Amérique M. Wilson avait adressée à la Délégation française de la Société des Nations:

« On a souvent pensé de moi que j'étais un homme plus intéressé aux principes qu'à la mise en pratique, tant dis qu'en réalité, je puis dire que, dans un sens, les principes ne m'ont jamais intéressés; car les principes font leurs preuves dès qu'ils sont établis. Ils m'ont pas besoin d'être discutés. Ce qui est difficile et intéressant est leur mise en pratique. De longs entretiens sur les principes ne sont pas possibles, tandis que de longs entretiens sont nécessaires sur la question de leur réalisation. Si bien qu'après tout, les principes, tant qu'ils ne sont pas mis en pratique, sont de peu de consistance et abstraits et sont, je puis ajouter, peu intéressants.

« Il n'est pas intéressant d'avoir des visions lointaines, mais il est très intéressant d'avoir de proches visions de ce qu'il est possible d'accomplir... »

En partant de cette interprétation des principes, si nous arrivons à des solutions de réparation évidemment insuffisantes, — car je ne veux pas employer le mot d'absurdes, — la thèse qui plaide pour l'exclusion des frais de guerre tombe en désuétude et doit être rejetée. Si, en parlant de restauration des pays, l'idée principale de M. Wilson fut l'établissement d'un état de choses semblable sinon identique à celui d'avant la guerre, l'unique solution du problème est de tenir compte de tous les frais, y compris ceux de guerre, que l'on appelle indemnités. Il est évident que l'idée de M. Wilson visait à une restauration complète, car, autrement, il serait impossible d'avoir une paix durable et d'arriver à ce régime du droit dont parle M. Wilson, si l'ordre de choses et le relèvement des pays dévastés était de nature, au moment de la restauration, à créer un état labile et non stable de l'équilibre social. Par des réparations incomplètes, on ne ferait qu'établir un équilibre avec de grandes tendances aux fréquentes ruptures et des risques de bouleversements plus terribles encore que ceux que le monde a vus dans cette guerre déclenchée par l'Allemagne.

S'en tenir strictement au droit international et au traité de 1839, par lequel fut garantie la neutralité belge et d'où découle, par conséquent, le droit de la Belgique à une réparation intégrale qui engloberait également tous les frais de guerre, serait une base assez labile qui pourrait nous conduire à des conséquences inacceptables. Si l'on admet la thèse que la Belgique eût été obligée d'entrer en guerre même si elle n'avait eu aucun traité, se trouvera-t-il quelqu'un, en présence de la défense légitime par la Belgique de son territoire contre l'Allemagne et de tous les dommages qu'elle a subis, malgré son traité de garantie, se trouvera-t-il quelqu'un pour

refuser à la Belgique le droit d'exiger, dans ce dernier cas, la restauration complète de tous les dommages qu'elle a éprouvés. Non. Car le traité de garantie est un argument entre mille autres qui plaident pour une restauration intégrale. Et celui-ci n'est cependant ni essentiel ni primordial. Ni le droit international, qui est en général sans sanction ou dont la sanction est la guerre, ni les arrêts du Tribunal de La Haye, ni les traités internationaux, ne peuvent servir de base unique pour trancher la question des dommages. Il faut connaître les motifs de l'agression, les méthodes d'action de nos ennemis, leur but de guerre; il faut évoquer pendant un instant toutes les atrocités commises pendant la guerre, pour avoir les éléments nécessaires à la solution définitive de tant de problèmes soulevés; il faut se souvenir des agissements, tous conscients, des Allemands dès leur entrée en guerre, dans le but de s'enrichir directement ou indirectement par la guerre, des procédés appliqués par eux et qui tendaient à l'atrophie de la vitalité de leurs concurrents dans l'avenir. Les lois ne créent pas les événements; elles ne les précèdent pas: elles les suivent. Si on avait pu s'imaginer et penser que la guerre mondiale, en s'appuyant sur la technique, sur les sciences et les expériences de siècles de civilisation, devait couvrir tant de surprises d'où découleraient des actes de brutalité et de férocité sans nombre chez les civilisés, nos lois d'avant la guerre auraient eu une toute autre forme et des sanctions plus fortes. La question primordiale est maintenant de trouver par une réelle solution de la question des réparations, une sorte de sanction pour ceux qui ont troublé la tranquillité mondiale.

IV

Les frais de guerre sont énormes à cause de l'entrée en lice du monde entier. La guerre que nous venons de terminer ne ressemble pas à celles du passé, à ces guerres menées par des castes militaires, où le nombre d'hommes engagés était infime en comparaison des masses qui ont lutté sur tous les fronts des champs de bataille mondiaux.

Une fois la guerre devenue mondiale, le régime de la stagnation instauré par le moratorium, fut établi partout. Non seulement les belligérants, mais les neutres aussi, entrèrent dans une période économique et financière exceptionnelle. Les recettes privées diminuaient et tendaient vers zéro; et par là, les recettes d'Etat diminuaient, elles aussi, rapidement, car le trafic mondial, les différentes transactions commerciales, financières et autres furent tout d'un coup mises de côté et annihilées.

Par contre, les dépenses publiques croissaient chaque jour. Elles comprenaient non seulement le coût de la guerre, mais également l'entretien du pays, de l'arrière, dont les soutiens se trouvaient au front. Ces dépenses consistaient, entre autres, en allocations, pensions, indemnités aux mutilés, en ravitaillement des déportés et des prisonniers dans les divers camps de concentration ennemis. Les Etats furent obligés de recourir aux emprunts intérieurs et de trouver des recettes extraordinaires pour des dépenses qu'aucun financier n'aurait pu prévoir au début de la guerre. Le montant de tous les frais de guerre, comme on le voit très nettement par les emprunts d'Etat, ne faisait qu'augmenter à mesure que durait la guerre, et le prolongement de ce conflit inouï dans l'histoire mondiale nous acheminait vers une catastrophe générale.

La Belgique, immédiatement, et la Serbie aussi, dès le début de la guerre, se trouverent dans l'impossibilité de la conduire sans l'aide effective de leurs alliés. Pour le paiement à l'étranger du matériel de guerre, pour le ravitaillement et les autres dépenses qui étaient deux et trois fois plus grandes que dans le temps de paix, elles s'adressèrent à leurs amis, aux grandes puissances alliées. Par suite de l'embargo, chez nous en Serbie, dès le début de la guerre, de 700.000 hommes (300.000 combattants et 400.000 auxiliaires), le pays fut privé de la main-d'œuvre nécessaire à la production des choses essentielles à la conduite de la guerre. Après la retraite serbe à travers l'Albanie et après l'invasion totale de notre Etat, la Serbie avait pu sauver son armée et une partie de sa population, ce qui lui donna la possibilité de reformer, de créer une armée qui se battit pendant plus de trois ans sur le front de Salonique et qui, aujourd'hui encore, accomplit son devoir dans les territoires yougoslaves de l'ancien empire austro-hongrois. Si l'on tient compte de toutes les circonstances et de nos capacités financières dans cette guerre, on comprend que tous nos frais de guerre avant et après l'occupation, pour les cinq années que dura la guerre, ont dû être couverts par des emprunts que notre Etat contracta auprès de ses alliés. Je dis cinq ans; en effet, l'année présente, 1919, sera, au point de vue des recettes de l'Etat et du pays, semblable aux précédentes, car, après l'évacuation ennemie, l'état de notre pays est déplorable et il est impossible d'en uti-

liser les forces économiques avant le rétablissement des communications qui ont été systématiquement détruites par nos ennemis.

La dette serbe de la guerre s'élèvera à peu près à 3 milliards 500 millions. Si l'on ne nous débarrasse pas de ce fardeau, nous devons trouver dans nos recettes futures, pour le paiement des annuités, 210 à 250 millions; et 50 millions pour la dette ancienne, donc, une somme de 250 à 300 millions par an. N'est-il pas absurde, dans ces conditions, de penser à pouvoir équilibrer un budget dont le montant, avant la guerre, n'était que de 230 millions? S'il est un article du budget dont on doit tenir compte et qui doit figurer dans les budgets de tous les Etats, c'est celui des indemnités aux mutilés et des pensions qui, chez nous, atteindront le chiffre de 100 millions, car nous avons eu 300.000 morts sur les champs de bataille, d'inanition, ou par suite de la déportation de notre population. Il est presque matériellement impossible de charger quelqu'un qui a subi des dommages que l'on doit réparer, du fardeau d'un poids aussi absurde. Même si l'on répare tous les dommages causés par la guerre et si l'on rétablit en Serbie l'ordre d'avant guerre, mais qu'on nous prive du remboursement de tous les frais de guerre, nos revenus, ainsi que le rendement du pays, seront réduits d'un tiers au moins par suite du manque des forces vives, car les morts ne ressuscitent pas et les équivalents économiques par lesquels on remplace les victimes de la guerre ne labourent pas les champs et ne travaillent pas dans l'industrie ou l'administration du pays. Il est dès lors évident que nos recettes ne pourront s'élever qu'à 150 millions environ au lieu de 230 à 250 millions.

Je pense que la preuve est faite que des indemnités sont plus que nécessaires; qu'il est indispensable de procéder à des restaurations sinon intégrales, ce qui est impossible, du moins au rétablissement d'un état de choses tolérable qui nous donnera à nous qui avons été spoliés et dont le pays a été dévasté et dépeuplé, et qui sommes à bout de forces, une base qui nous permettra de rétablir au prix de grandes difficultés notre vie économique, si cruellement éprouvée par nos barbares ennemis.

(A suivre.)

Royaume des Serbes, Croates et Slovènes

Le cardinal Bourne à Belgrade

On nous mande de Belgrade, le 16 mars:

Dimanche dernier, un service solennel a été célébré, en présence du cardinal Bourne, archevêque de Westminster, en l'église catholique de Belgrade, décorée pour la circonstance de drapeaux anglais et serbes. Monseigneur Korosec, vice-président du gouvernement royal, et des aumôniers français, officiaient. Tous les ministres et le métropolitain de Belgrade étaient représentés. L'hymne anglais et les trois hymnes nationaux yougoslaves ont été chantés au cours de la cérémonie. Le cardinal Bourne a prononcé une belle allocution; il a dit notamment:

« Il est peu de pays qui j'aie aussi passionnément désiré visiter que la Serbie, si éprouvée au cours de la dernière guerre. Aucun peuple n'a donné de plus grandes preuves de courage, de résolution et de vitalité. En effet, ne le voyons-nous pas aujourd'hui ressusciter? Nous admirons d'autant plus la Serbie qu'elle s'est montrée capable de réunir autour d'elle tous ses frères, malgré des différences de religion. Je vous apporte ce qui vous a été toujours assuré: l'affection de toute la race britannique, ainsi que la sincère sympathie de Benoît XV qui vous considéra comme ses enfants très chers. Que mon séjour parmi vous, qui m'a été rendu si agréable, grâce aux prévenances de toutes les autorités, soit un lien nouveau de la profonde amitié qui existe entre les races yougoslaves et anglaises! »

Les exigences des anciens internés serbes

Les citoyens internés par l'Autriche-Hongrie ont convoqué une conférence à Belgrade, qui a élu un comité, en vue de la réunion d'une grande assemblée des internés. Les anciens internés ont formulé des demandes qui seront transmises à la conférence de Paris par l'intermédiaire du gouvernement royal. Ces demandes sont: 1. Dommages-intérêts à tout interné du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, se montant à 100 dinars par jour d'internement. 2. Chaque famille d'interné mort touchera une indemnité de 20.000 dinars. 3. Chaque famille d'interné vivant touchera une somme d'au moins 50.000 dinars. 4. Les conditions des pensions d'invalides prévues dans la loi des invalides seront valables aussi pour les familles d'internés morts, assassinés ou mutilés.

Une station radiographique à Belgrade

On annonce que les Français ont envoyé à Belgrade tous les appareils et matériaux nécessaires à l'établissement d'une grande station radiographique à Belgrade. La station sera établie à Banyatsa, hauteur avoisinant Belgrade.

Revue des Balkans

94, Rue Lafayette - PARIS

— 2 —

Abonnement: UN AN, 30 Fr.; Etranger, 50 Fr.

Directeur, Léon SAVADJIAN.